

Décision du 1^{er} mai 2021

Le Président du tribunal administratif de Rouen,

VU le code de justice administrative, notamment son article R. 226-5 ;

VU le décret du 6 avril 2021 du Président de la République, nommant Monsieur Jérôme BERTHET-FOUQUÉ, président du tribunal administratif de Rouen, à compter du 1^{er} mai 2021 ;

D E C I D E :

Article 1^{er} : Le greffe des audiences et l'exécution des actes de procédure sont assurés, outre le greffier en chef, le greffier en chef adjoint et les greffiers, par Mesdames Sandrine BLANC, Mélanie CAZIER, Sandra COMBES, Nicole DROUILHET, Laura GASSE, Sandrine GIRARD, Patricia GENARD, Francine HAY, Catherine HENRY, Emilie JAMES, Armelle LENFANT, Carol PINHEIRO-RODRIGUES, Nathalie PROTIN et Nathalie STOCK, agents de greffe.

Article 2 : La présente décision abroge celle du 1^{er} mars 2021.

Article 3 : Le greffier en chef est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux agents de greffe cités ci-dessus, affichée au tribunal et sur le site Internet de la juridiction.

Fait à Rouen, le 1^{er} mai 2021,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

